

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 05 ET 6 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**INSIRZIONI PAR VIA DI A CULTURA - PARTINARIATU CÙ
U PALAZZU FESCH MUSEU DI I BELLI ARTI PAR
L'ACCOLTA DI BINIFIZIARIU DI U RIVINUTU DI
SULIDARITÀ ATTIVA**

**INSERTION PAR LA CULTURE - PARTENARIAT AVEC LE
PALAIS FESCH MUSÉE DES BEAUX-ARTS POUR
L'ACCUEIL DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE
SOLIDARITÉ ACTIVE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique territoriale d'insertion, la Collectivité de Corse cheffe de file, a pour objectif prioritaire l'accès et/ou le retour à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Elle porte ainsi des dispositifs d'accompagnement de ce public vers le logement, la santé, l'emploi, l'accès aux droits.

En complémentarité de ces actions, la Collectivité de Corse souhaite intégrer la culture au sein des parcours de réinsertion sociale des publics les plus fragiles ; l'action culturelle devenant un véritable levier pour l'insertion des personnes en situation d'exclusion.

Des activités collectives leur sont ainsi proposées, permettant de rompre avec l'isolement, mais aussi de favoriser le développement personnel, indispensable pour se remobiliser et construire son projet d'insertion.

En effet, de nombreux publics en difficulté ont peu accès à l'offre culturelle, non par manque de gratuité ou de tarifs adaptés, mais pour des questions de perception : crainte de l'inconnu, de ne pas comprendre, du regard et du jugement de l'autre, de ne pas être à sa place. La première étape est donc d'aller vers ces personnes afin qu'elles se sentent légitimes à aller vers la vie culturelle.

La direction de l'insertion et du logement et les services de médiation culturelle du Palais Fesch souhaitent ainsi développer un partenariat à destination de ces publics.

Celui-ci permettra notamment d'organiser des visites thématiques des collections d'œuvres d'art dans l'enceinte du Palais Fesch pour les bénéficiaires du RSA et leurs ayants droit, ainsi que pour le public isolé, et des ateliers dédiés aux familles.

Ce dispositif n'a aucune incidence financière sur le budget de la Collectivité de Corse.

Il convient de préciser que le même type de médiation culturelle va être mis en œuvre au sein des musées de la Collectivité de Corse à compter de l'automne 2023.

Un partenariat est également en cours de finalisation avec le musée de Bastia pour une entrée en vigueur début 2024.

La spécificité de cette médiation réside dans le binôme constitué lors de chaque visite entre l'accompagnant culturel du musée et le travailleur ou référent social RSA de la Collectivité de Corse.

L'accès à l'offre culturelle constitue un nouvel outil pour le travailleur social et plus largement les équipes d'accompagnants. La culture peut en effet permettre au travailleur social de repositionner son lien avec la personne et de pouvoir travailler sur son autonomie, sa confiance, son image et sa propre estime.

En complémentarité de cette offre muséale, d'autres partenariats sont en cours de négociation, avec notamment les services de la ville d'Ajaccio, pour l'accès à des expositions permanentes et/ou temporaires ou des spectacles.

L'ensemble de ces actions seront inscrites dans le futur Pacte territorial d'insertion (PTI) en cours d'élaboration.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention relative aux actions hors les murs du Palais Fesch à conclure avec la commune d'Aiacciu pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024, telle que figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.